

FINANCES

Modification de la provision pour CET – Service d’Aide et d’Accompagnement à Domicile

1 DOCUMENT - Publié le 12 décembre 2024

CIAS
Communauté d'Agglomération Intercommunale de l'Alsace

Conseil d'Administration
Séance du 12 décembre 2024 à 18h00

Siège du conseil de Grand Lac, 100 Boulevard Lappé, 67080 Albrès-Bahle

NOM ET PRÉNOM	Présence	Absence	Justification
1. Marie-Thérèse KAMMERT	X		
2. Christophe KRIEGER	X		
3. Laurent MATHY (président)	X		
4. Bernard MULLER	X		
5. Frédéric SCHNEIDER	X		
6. Martine LAFFRANCA	X		
7. Fabrice KRIEGER	X		
8. Sébastien LANGE	X		
9. Stéphane HERTZ (vice-président)	X		
10. Nicolas FERRARI	X		
11. David GALLARD	X		
12. Jérôme LAMPRO	X		
13. Vincent HOFFMANN	X		
14. Frédéric GILLES (vice)	X		
15. André KRAMER	X		
16. Jean-François	X		
17. Antoine BERTHOUD	X		
18. Agnès KRAMER	X		
19. Stéphane HOFFMANN	X		
20. Christophe KRIEGER	X		
21. Jean-Michel	X		
22. Laurent MULLER	X		
23. Stéphane HOFFMANN	X		
24. Jean-Michel	X		
25. Christophe KRIEGER	X		

Après délibération, le conseil de Grand Lac a adopté la délibération n° 14/2024 relative à la modification de la provision pour CET du service d'aide et d'accompagnement à domicile.

Le conseil de Grand Lac a décidé de modifier la provision pour CET du service d'aide et d'accompagnement à domicile de 120 000 € à 150 000 € à compter de la séance du 12 décembre 2024. Le détail des opérations est en joint au présent document, sous forme de tableau.

Siège Social, le 12 décembre 2024

Le Président
Laurent MATHY

Le Secrétaire de la Communauté
Christophe KRIEGER

La présente délibération est publiée sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Intercommunale de l'Alsace (CIAI) et sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de Grand Lac (CAGL) ainsi que sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de l'Alsace (CAA) et sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de l'Alsace (CAA).



2024-12-12_DELIB14.PDF

📄 TÉLÉCHARGER | (PDF, 288,6 KO)

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.